



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA
FORMATION

Direction générale de
l'enseignement préscolaire
et primaire

Bruxelles, le 09.01.1995.
Cité administrative de l'Etat
Bld. Pachéco, 19 - B.O
Tél. : 02/210.55.11

- 2 -

Cette formule doit être transmise à l'inspection cantonale
compétente qui la transmettra au Département après en avoir pris
connaissance.

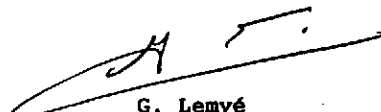
Après approbation par le Département, ce document sera renvoyé à
l'autorité scolaire qui se chargera de le faire parvenir à l'organisme
concerné.

- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'inspection de l'enseigne-
ment préscolaire et primaire subventionné
- Aux vérificateurs de l'enseignement
préscolaire et primaire ;
- Aux directions des écoles préscolaires et
primaires officielles subventionnées ;
- Aux pouvoirs organisateurs et directions
des écoles préscolaires et primaires libres
subventionnées.

Pour information

- Aux syndicats du personnel enseignant.

Le Directeur général a.i.,



G. Lemyé

18696 AØ2

Nos références : 123/149

Annexe : 1

OBJET : Exonération du paiement de la redevance télévision pour appareils
installés dans les établissements d'Enseignement préscolaire et
primaire subventionnés.

La Direction générale de l'Enseignement préscolaire et
primaire, est désormais compétente (en lieu et place de la Direction générale
de l'Organisation des Etudes) pour approuver les formules de demande
d'exonération de la redevance télévision introduites par les établissements
d'enseignement préscolaire et primaire subventionnés.

Vous trouverez, en annexe, le modèle de formule à utiliser.

./..

MINISTERE DE L'EDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA
FORMATION

ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE
SERVICE ORGANISATION

Direction générale de l'enseignement préscolaire et primaire

EXONERATION DE LA REDEVANCE
TELEVISION.

Le(la) soussigné(e) demande l'exonération de la taxe au nom
de l'école suivante:

Ecole primaire/maternelle/fondamentale (*)
communale/libre/subventionnée (*)
adresse : rue n°
n° postal - localité

CARACTERISTIQUE DE L'APPAREIL

Télévision COULEUR - NOIR ET BLANC (*)

Marque :

Je, soussigné, déclare que ce récepteur est détenu en
permanence dans les locaux de l'école et est affecté
exclusivement à l'enseignement.

ENS. LIBRE
(cachet de l'école)

Le Représentant de
l'autorité scolaire
(NOM EN MAJUSCULE)
Signature

ENS. COMMUNAL
(sceau de la
commune)

Date :

Pris connaissance,
L'inspecteur(trice) cantonal(e)
(NOM EN MAJUSCULE)
Signature

Date :

Vu, pour approbation, date :

Le Directeur général,

(*) biffer la mention inutile